

« Le FLE en contexte migratoire ».

Perspectives en Wallonie dans le cadre du DAPA.

Vendredi 21 février 2014.

Cap Nord

Mesdames,

Messieurs,

Les mouvements migratoires en Europe et vers l'Europe se sont profondément modifiés ces 20 dernières années.

En effet, les évolutions politiques, sociales, économiques, l'élargissement de l'Union Européenne, la transformation de pays d'émigration en pays d'accueil, la globalisation des échanges dans le monde, la pauvreté persistante dans certaines contrées, les crises vécues dans de nombreux états européens, l'accroissement de la circulation des biens culturels ou de consommation, la transformation des modes de transport et de communication, ont contribué à une plus grande diversification des pratiques migratoires et des profils des migrants.

Il importe d'en tenir compte dans nos perspectives et notre organisation.

De plus, les origines géographiques, les caractéristiques socio-culturelles et les projets de mobilité des populations s'avèrent beaucoup plus contrastés qu'auparavant.

Ainsi, aux classiques migrants ruraux peu scolarisés, s'est ajoutée plus récemment une population plus urbaine et plus scolarisée.

Ces migrants peuvent être :

- Des travailleurs légaux ;
- Des familles issues de regroupement ;
- Des nouveaux conjoints ;
- Des demandeurs d'asile ;
- Des réfugiés politiques ;
- Des étudiants ;
- Voire des clandestins ;
-

Aussi, de manière générale, les parcours des personnes issues de l'immigration sont de ce fait beaucoup plus individualisés que n'étaient ceux des plus anciens et on note même d'importantes différences entre les immigrés d'un même pays.

Les formes de mobilité transnationale ont par ailleurs aussi évolué.

Le « va et vient » devient même parfois un mode de vie de certains migrants et de nombreux individus ne vivent plus qu'en transit dans un pays.

Les flux migratoires sont donc de plus en plus complexes.

Il importe aussi d'en tenir compte dans notre approche.

Ainsi, si on veut se souvenir, aucun des scénarios prévus par les observateurs des pays européens dans les années 60 - 70 ne s'est réalisé.

Il s'agit par exemple :

- Du retour au pays des immigrés : qui ne s'est pas vraiment réalisé comme on l'imaginait à l'époque et qui a plutôt fait place à une mobilité européenne ;
- Du co-développement : certes indispensable, mais envisagé par certains comme une alternative aux mouvements d'immigration, mais qui n'a pas empêché la recherche bien compréhensible de l'eldorado ;
- De l'arrêt de l'immigration de masse : qui a laissé la place au regroupement familial.

Comme les autres régions ou pays d'Europe, nous devons donc gérer cette complexité de l'immigration et faire face en même temps à des tensions politiques et sociales liées à ces phénomènes.

Aussi, chaque pays, chaque région en ce qui nous concerne, a mis en place des stratégies, des politiques publiques permettant de définir et de construire le « vivre ensemble ».

Dans ce cadre, ce qui est parfois appelé par certains « l'intégration linguistique » constitue une des préoccupations des Etats membres. Nous n'échappons bien entendu pas à cette logique.

La connaissance de la langue et de la culture du pays d'accueil est généralement considérée par les accueillants comme indispensable à l'instauration d'une meilleure cohésion sociale pour tous, alors que l'approche de la communication par les sujets concernés, issus de l'immigration, est parfois différente.

De plus, la disparité des parcours scolaires au pays d'origine, des trajectoires professionnelles et des situations socio-linguistiques, contribue à la différenciation des rapports à la langue du pays d'accueil, des valeurs qui lui sont attribuées et des voies individuelles d'appropriation.

Dans ce contexte, il importe de développer des politiques faisant de la maîtrise de la langue du pays d'accueil, un élément fort et incontournable de l'intégration à la fois comme outil de communication, mais également comme symbole identitaire.

Ici encore, la Wallonie n'échappe pas à ces constats.

Pour mémoire, l'exercice de la compétence spécifique de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, matière personnalisable par excellence, a été confié à la Région wallonne en 1994, il y a donc juste 20 ans.

Le décret du 4 juillet 1996, désormais coulé dans le Code wallon de l'Action sociale et de la santé, et son arrêté d'application, donnent pour l'essentiel le cadre général de cette matière. Toutefois, il se doit d'évoluer pour mieux coller à une réalité qui change, afin de mieux rencontrer des besoins émergents et des espérances nouvelles.

De plus, dans le contexte du « village planétaire » dans lequel nous évoluons désormais et du vieillissement de notre population, nous continuerons à connaître des flux migratoires.

La mise en œuvre de politiques et dispositifs spécifiques est donc plus que jamais d'actualité.

Le dispositif d'accueil destiné aux nouveaux arrivants est bien entendu de ceux-là.

Comme le précisait Madame la Ministre, il est actuellement envisagé selon 4 axes :

- Le premier accueil ;
- La formation à la langue française ;
- Une formation à la citoyenneté ;
- Une orientation socio-professionnelle.

L'apprentissage du français, déjà bien présent dans les projets développés par nos opérateurs en Wallonie et régulièrement soutenus par le département de l'action sociale, que j'ai l'honneur et le plaisir de diriger, est donc désormais confirmé comme priorité.

Nous l'avons vu au travers des différents exposés de cette matinée, s'approprier la langue du pays d'accueil, parler la même langue facilite les échanges, la communication, la compréhension mutuelle, mais aussi les apprentissages combien nécessaires, En un mot, l'intégration.

Toutefois, il est primordial d'être attentif à la diversité des profils des personnes concernées et donc à la diversité des besoins à rencontrer, pour y répondre de manière efficace.

Ainsi, il apparaît qu'il faut à tout prix mettre fin aux ambiguïtés et autres amalgames régulièrement rencontrés sur le terrain et clarifier les objectifs à rencontrer.

On parle ainsi de Français langue étrangère, le FLE, mais aussi de Français langue seconde, le FLS, de Français langue scolaire, le FLSc, de Français langue d'intégration, le FLI ... Ou encore d'ALPHA, pour de l'alphabétisation, voire d'ALPHA/FLE, sorte de « fourre-tout », pour le moins imprécis ! ...

De quoi parle-t-on, à qui s'adresse-t-on, quels objectifs vise-t-on et quelles sont les chances de réussite ?

De même qu'il ne faut pas confondre l'apprentissage du français et l'apprentissage en français.

Les orateurs précédents ont suffisamment souligné la nécessité d'opter pour des approches pédagogiques et méthodologiques différentes et différenciées, selon que l'on s'adresse à des personnes scolarisées, lettrées ou non dans leur langue maternelle, mais aussi selon l'âge, les objectifs ou encore la motivation des apprenants.

Le passage de l'oral à l'écrit n'est pas une étape anodine et nécessite aussi une attention particulière.

Ce ne sont que quelques éléments, mais face à la complexité des situations et donc de la tâche, la professionnalisation du secteur est devenue une nécessité.

De nombreux opérateurs de terrain l'ont bien compris et progressivement s'inscrivent dans cette dynamique.

Toutefois, des efforts sont encore à réaliser dans ce domaine et on ne peut que se réjouir que le projet de décret porté actuellement et évoqué par Madame la Ministre s'y soit intéressé en tenant compte bien sûr de la réalité actuelle, mais en renforçant progressivement le niveau d'exigence et donc de la qualité de la formation dispensée.

Il y va non seulement de notre crédibilité, celle du secteur, de l'activité, de la bonne utilisation des deniers publics, mais également de l'intérêt des apprenants, qui à partir d'une bonne orientation et d'un encadrement adapté, pourront acquérir des bases solides d'apprentissage de la langue française, indispensables pour mieux s'insérer de manière durable dans notre société.

Cela est vrai tant sur le plan social que professionnel, surtout à une époque où les exigences du marché de l'emploi sont de plus en plus importantes.

Dans ce contexte et plus que jamais, je plaide pour une plus grande collaboration et complémentarité avec les projets développés et soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je veux parler des initiatives développées par l'enseignement de promotion sociale, du secteur de l'éducation permanente, voire celui de la culture.

Les objectifs sont les mêmes que les nôtres, tout comme le public cible.

En son temps, un Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes a été constitué, il reste plus que jamais d'actualité.

Aussi, sur le même schéma, je plaide pour que le modèle puisse être transposé dans le domaine de l'apprentissage du FLE.

L'approche, la méthodologie de l'apprentissage, les critères de qualité à prôner, la formation des formateurs, la reconnaissance des opérateurs, l'évaluation, la certification, les spécificités, ... sont autant de paramètres que nous pouvons étudier ensemble.

Ce seront des thèmes qui feront d'ailleurs débat lors de cet après-midi dans les 3 ateliers qui sont organisés.

Je suis persuadée que vos réflexions et votre expérience nous permettront d'améliorer notre modèle, de mieux préciser les nécessaires critères de référence et de confirmer certains choix.

Pour terminer, je souhaiterais remercier les Centres régionaux d'intégration et leur dispositif de concertation et d'appui, le DISCRI, pour leur initiative et l'organisation conjointe de cette journée de réflexion qui tombe à point nommé.

D'abord, parce qu'elle coïncide avec la définition de nouveaux critères au travers d'un nouveau décret que mes services devront mettre en oeuvre, mais également parce que dans le contexte de crise que nous vivons, il importe de mettre davantage l'accent sur la qualité de la formation, seul gage de la réussite et d'une intégration harmonieuse.

Je vous remercie de votre bonne attention et vous souhaite un excellent travail.

Sylvie MARIQUE

Directrice générale de la DGO5